

DÉCISIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

(en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire tel que modifié par le Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions.*)

INTÉRIMAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 30 JUIN 2020

QUI SE TIENDRA À 20 H 00

PAR VISIO-CONFÉRENCE

Séance tenue conformément à l'[Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020](#)

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance et moment de réflexion**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal**
Sans objet
4. **Parole aux élèves et période de questions orales du public**
5. **Fonctions du Conseil d'administration exercées par la Directrice générale**
 - 5.1. Adoption du budget initial CSS Marie-Victorin 2020-2021*
 - 5.2. Approbation du budget initial des établissements et autorisation d'engagement de dépenses pour 2020-2021*
 - 5.3. Demande de révision des parents d'un élève [DÉPÔT ULTÉRIEUR]
6. **Redditions de comptes de la Directrice générale**
 - 6.1. Reddition de comptes - décisions prises par la directrice générale lors du Comité de travail de transition*
 - 6.2. Reddition de comptes - délégation de pouvoir de la directrice générale*
7. **Autres points**
8. **Période de questions orales du public**
9. **Ajournement ou clôture de la séance**

Me Julie Brunelle
Secrétaire générale

*document(s) joint(s)